

raisonnable—j'ai sous les yeux les documents montrant que celui qui était alors premier ministre du Nouveau-Brunswick et qui est maintenant ministre des Forêts, souscrivait à cette idée—il devait d'une manière ou d'une autre, aider la province à produire l'électricité nécessaire à son expansion industrielle.

Dans son exposé budgétaire du 14 mars 1957, M. Harris proposait que le gouvernement fédéral construise des centrales thermiques qui lui appartiendraient; elles seraient exploitées par la *Northern Canadian Power Corporation* et pourraient être vendues n'importe quand à leur valeur amortie à n'importe quelle province qui en voudrait. Cette proposition a été chaleureusement acceptée par le premier ministre du Nouveau-Brunswick de l'époque, le ministre actuel des Forêts, ainsi que par le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Stanfield. Ce fut la première réaction de ces gens-là, mais quelque chose survenu par la suite a modifié cette réaction.

L'honorable député de Pictou a dit, il y a quelques instants que c'était un autre exemple de l'attitude centralisatrice arrogante du gouvernement fédéral, qui voulait posséder ces usines. Je n'ai pas essayé de citer les paroles exactes de l'honorable député, et je suis sûr qu'il me reprendra si je me montre injuste envers lui, mais cette déclaration n'est pas vraie. A ce moment-là, nous avons exprimé l'avis que, puisque le gouvernement fédéral pouvait emprunter à un taux d'intérêt beaucoup moindre que les gouvernements provinciaux et que ces usines ne pouvaient rapporter des bénéfices avant cinq ans peut-être, il serait avantageux pour ces provinces que les usines appartiennent au gouvernement fédéral. Cependant, afin de sauvegarder la position des provinces, il a été décidé que dès que les usines rapporteraient des bénéfices, les provinces pourraient en prendre la charge. C'était une offre d'aide généreuse et différente de toutes les offres fédérales antérieures, qui tendait à favoriser la production d'énergie dans ces provinces.

M. Stanfield avait alors demandé si ces usines consommeraient du charbon. Des discussions assez détaillées ont eu lieu et, vu que certaines personnes semblent avoir pris l'habitude de dénaturer les faits, je vais essayer de rappeler exactement ce qui s'est passé.

M. Stanfield, je le répète, a demandé au gouvernement fédéral si ces usines consommeraient du charbon ou du pétrole. M. Le Sage a alors répondu que le charbon était moins cher que le pétrole et que, par conséquent, la question ne se poserait pas. Toutefois, vu que les honorables membres du parti conservateur revenaient sans cesse sur le

même sujet—et je ne les en blâme aucunement—le gouvernement a décidé, avant que le problème se pose dans la pratique—et M. Winters a annoncé officiellement cette décision—que si le pétrole devenait moins cher que le charbon, le gouvernement fédéral verserait une subvention pour niveler les deux prix, afin qu'on continue d'utiliser du charbon, même s'il était plus cher que le pétrole, et que cette subvention serait versée dans ce cas par le Trésor fédéral.

Le gouvernement y a renoncé en prenant le pouvoir. C'était l'attitude des libéraux. Or, si le nouveau gouvernement avait suivi cette politique, si le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait permis d'utiliser le charbon à la centrale de Saint-Jean, ce serait fait maintenant. Sous un régime libéral à Ottawa, la centrale de Saint-Jean utiliserait aujourd'hui du charbon. Nous savons qu'on ne s'y sert pas de charbon, mais de pétrole.

Le ministre des Forêts, à ce moment-là premier ministre du Nouveau-Brunswick, se souciait si peu du problème de la houille qu'il a fait construire la centrale de Saint-Jean, entreprise provinciale, de manière qu'elle s'alimente au pétrole plutôt qu'au charbon. Ce qui n'empêche pas le premier ministre du Canada de lui ouvrir tout grands les bras et de le présenter comme le grand défenseur des provinces atlantiques. C'est tout un exploit!

Je ne sais pas si l'intérêt du Nouveau-Brunswick résidait plutôt dans l'emploi du pétrole que du charbon à la centrale de Saint-Jean. C'est l'affaire du gouvernement provincial et je n'exprime pas d'opinion. Ce n'est pas mon affaire. Je ne suis pas député du Nouveau-Brunswick et je n'ai pas à donner mon avis. Mais si on avait aménagé une centrale sur le modèle que nous avons d'abord proposé, elle l'aurait été avec l'argent du Trésor fédéral et elle utiliserait aujourd'hui le charbon au lieu du pétrole. Telle était la politique du parti libéral. Elle aurait assuré une bien plus grande consommation de charbon que ce n'est actuellement le cas. Voilà des faits qu'on ne peut contredire.

C'est de l'histoire ancienne et cela ne donnera pas d'emplois au Cap-Breton à l'heure actuelle, non plus que dans le comté de Pictou. Je suis d'accord avec l'honorable député de Pictou pour dire qu'il est aussi urgent de trouver du travail pour les mineurs congédiés de Pictou que pour ceux du Cap-Breton. C'est également important. Ce sont deux régions qui, avec la ville de Springhill, ont souffert terriblement du déclin de l'industrie de la houille. On ne saurait prétendre toutefois que ce déclin n'aurait pu être empêché en partie.

C'est pourquoi, M. St-Laurent, avec cette franchise qui le caractérisait, refusait de